

CANTON DE VAUD

COMMUNE DE BREMBLENS

DELIMITATION DE LA LISIERE FORESTIERE EN LIMITE DES ZONES CONSTRUCTIBLES

DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE LEGALISATION
DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION

PLAN 1

Echelle 1:1'000

APPROUVE PAR L'INSPECTEUR FORESTIER
DU 15^{ME} ARRONDISSEMENT
MORGES, LE

Etabli à Aubonne, le 19 février 2024

Audrey Ueberschlag
Ing. géom. brev.



1170 AUBONNE
Ch du Mont-Blanc 9
Tél. : 021 821 12 80
Fax : 021 821 12 85
info@fossier-geom.ch

1194 GLAND
Rue des Avouillons 16
Tél. : 022 364 25 52
Fax : 021 821 12 85
www.fossier-geom.ch

Format : 1050x377
Couche : C-plan2
Plan N° : **1**
Plume : P-PPA
Date : 05.08.2021 VIC
Contr. : 05.08.2021 LS
Modif. : 20.02.2021 VIC
Contr. : 20.02.2021 LS

Fichier :
2024-02-14_dlt_Lisieres
OP : 31
Mandat : **BR 48**
S-mandat : LIS01



LEGENDE

- Lisières constatées mises à l'enquête publique dans le cadre de la révision du PACom, jouxtant les zones à bâtir ou situées à moins de 10m, définies par l'inspecteur forestier le 22 juillet 2021
- Lisières confirmées mises à l'enquête publique dans le cadre de la révision du PACom, jouxtant les zones à bâtir ou situées à moins de 10m, conservées par l'inspecteur forestier le 22 juillet 2021
- Lisières à supprimer
- Limite des constructions selon l'art. 27 de la LVLFO

